



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 septembre 2002

Original: français

---

## Cinquante-septième session

Point 111 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives aux droits de l'homme,  
y compris les divers moyens de mieux assurer  
l'exercice effectif des droits de l'homme  
et des libertés fondamentales**

## **Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, par sa résolution 56/230 du 24 décembre 2001, de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur les mesures prises par le Secrétariat, tout particulièrement à travers le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour permettre au Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, basé à Yaoundé, de fonctionner de manière efficace et régulière.

Le premier objectif dans le présent rapport est de rendre compte des actions entreprises par le Haut Commissariat et d'autres organes pertinents du Secrétariat pour le renforcement des capacités du Centre. Le second objectif est de donner un aperçu des activités réalisées par le Centre depuis septembre 2001 jusqu'en juin 2002, grâce en particulier à cet appui des organes du Secrétariat.

---

\* A/57/150.

\*\* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer des renseignements actualisés.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Appui au développement des capacités du Centre .....	2–7	3
A. Apport en personnel du Siège au Centre .....	3–4	3
B. Perfectionnement du personnel local du Centre .....	5	3
C. Fourniture de la documentation au Centre .....	6	3
D. Développement de moyens de communication électronique du Centre .....	7	4
III. Activités réalisées par le Centre de septembre 2001 à juin 2002 .....	8–26	4
A. Activités de formation .....	9–14	4
1. Ateliers sous-régionaux .....	9–11	4
2. Programme de bourses de perfectionnement .....	12–14	5
B. Activités de coopération technique .....	15–18	5
C. Information publique .....	19–20	6
D. Développement de partenariats .....	21–23	6
E. Activités diverses .....	24–26	7
1. Commémoration du premier anniversaire du démarrage opérationnel du Centre .....	24	7
2. Inauguration officielle du Centre .....	25–26	7

## I. Introduction

1. L'Assemblée générale, notamment aux termes de la résolution 54/55 du 1er décembre 1999, a prié le Secrétaire général ainsi que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'apporter un soutien à l'établissement du Centre. L'Assemblée a alloué, à cet effet, un montant de 1 million de dollars au titre de l'exercice budgétaire 2000-2001. Grâce à cette dotation initiale, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, en coopération avec le Département des affaires politiques, et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a pris des mesures concrètes qui ont conduit au démarrage opérationnel du Centre en mars 2001. Le présent rapport rend compte des activités réalisées par le Centre jusqu'en juin 2002.

## II. Appui au développement des capacités du Centre

2. L'appui apporté par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et d'autres organes du Secrétariat a été multiforme. Il a consisté en un apport en personnel, au perfectionnement du personnel local, en la recherche de financements extrabudgétaires, en la fourniture de la documentation, en l'assistance au développement de moyens de communication électronique et en des actions de plaidoyer en faveur du Centre.

### A. Apport en personnel du Siège au Centre

3. En vue de procéder aux arrangements juridiques et pratiques pour l'établissement du Centre, le Haut Commissariat aux droits de l'homme avait déployé un directeur du Centre et il est en voie de faire de même pour le chargé de programme de la démocratie et un spécialiste des droits de l'homme.

4. L'Accord de siège entre le Gouvernement du Cameroun et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme relatif au Centre a été signé le 12 septembre 2001. D'autres projets de textes juridiques ont été déjà également élaborés et seront signés dans les prochains mois, parmi lesquels il convient de mentionner le projet de mémorandum d'accord entre le Haut Commissariat et la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dont les membres font également partie du Comité consultatif à la base de la création du Centre.

### B. Perfectionnement du personnel local du Centre

5. L'unité de documentation et d'information est l'instrument essentiel du Centre pour la vulgarisation et la promotion des droits de l'homme et des principes et idéaux démocratiques. En vue de développer les capacités du personnel affecté à celle-ci pour lui permettre de répondre aux attentes du grand public, le Haut Commissariat a procédé aux arrangements nécessaires pour envoyer la documentaliste responsable de l'unité en formation. Dans ce cadre, celle-ci a effectué un stage de perfectionnement du 25 février au 8 mars 2002. Ce stage lui a permis de renforcer ses compétences dans le traitement des documents relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie en général et des publications des Nations Unies dans ces domaines en particulier. Elle a également eu des séances de travail avec l'organisation non gouvernementale Système d'information et de documentation sur les droits de l'homme, Internet-inale (HURIDOCs), qui est spécialisée dans le domaine de la gestion et du traitement des informations relatives aux droits de l'homme.

### C. Fourniture de la documentation au Centre

6. Les services des publications et de distribution de la documentation du Haut Commissariat ont fourni, sur une base régulière, des documents, des brochures et des ouvrages relatifs aux droits de l'homme, à la démocratie et à d'autres secteurs connexes d'activités des Nations Unies (paix et sécurité, affaires humanitaires et développement humain durable) à l'unité de documentation et d'information du Centre. Depuis son ouverture en novembre 2001 jusqu'en juin 2002, cette unité a ainsi reçu 3 175 volumes sous les diverses formes mentionnées ci-dessus. Cela lui a permis de distribuer notamment des fiches d'information sur les droits de l'homme aux différentes personnes intéressées et aux participants aux sessions de formation et ateliers du Centre. Le Centre a également acquis par voie d'achat et de souscription d'abonnement des ouvrages et périodiques pour son

unité de documentation et d'information, à travers les services compétents de l'Office des Nations Unies à Genève et du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

#### **D. Développement de moyens de communication électronique du Centre**

7. Grâce à l'assistance de l'unité d'analyse et d'information du Haut Commissariat aux droits de l'homme et avec l'appui technique du Bureau du PNUD au Cameroun (système de V-SAT) et du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Centre a achevé l'installation de son site électronique, lequel est devenu opérationnel le jour de son inauguration officielle le 13 juin 2002. L'entrée en fonctions de ce site permet en particulier au Centre d'assurer une plus large diffusion de ses activités et programmes et de son *Bulletin des droits de l'homme et de la démocratie*, désormais placé sur ledit site. Cela permet également de réduire le coût de la publication du *Bulletin*, en portant son impression de 2 000 à 1 000 exemplaires par numéro.

### **III. Activités réalisées par le Centre de septembre 2001 à juin 2002**

8. Les activités réalisées par le Centre durant la période couverte par le présent rapport ont porté sur la formation, la coopération technique, l'information publique, le développement de partenariats pour la promotion des droits de l'homme, ainsi que des activités diverses relatives à la commémoration du premier anniversaire du démarrage effectif du Centre et de son inauguration officielle.

#### **A. Activités de formation**

##### **1. Ateliers sous-régionaux**

9. Les activités de formation du Centre comportent l'organisation d'ateliers, de conférences ou de consultations à caractère sous-régional sur les thèmes prioritaires du Centre, à savoir, en ce qui concerne les droits de l'homme, la lutte contre les mesures et pratiques discriminatoires, les aspects des droits de

l'homme de l'administration de la justice, l'éducation aux droits de l'homme, les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement, ainsi que les droits des femmes, enfants, vieillards, personnes handicapées, populations dites marginalisées et, pour ce qui est de la démocratie, le processus électoral, les partis politiques, les procédés traditionnels de règlement des conflits et la bonne gouvernance. Ces ateliers, conférences et consultations sous-régionales offrent l'occasion aux participants (gouvernementaux et non gouvernementaux) de s'imprégner des principes et pratiques établis dans le domaine retenu, d'échanger leurs expériences grâce à la présentation des rapports sur les différentes expériences nationales, l'accent étant mis sur les meilleures ou bonnes pratiques et d'adopter des recommandations sur les actions à entreprendre aux niveaux sous-régional, national et local.

10. Dans ce cadre, le Centre a organisé un atelier sous-régional sur le développement de plans d'action nationaux en matière des droits de l'homme en Afrique centrale à Yaoundé les 18 et 19 décembre 2001. Les délégués gouvernementaux et représentants des institutions nationales et d'organisations non gouvernementales du Burundi, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad, ainsi que des responsables du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et des bureaux du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Burundi et en République démocratique du Congo ont pris part à cet atelier. Ils ont adopté des directives sur l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action nationaux en matière des droits de l'homme en Afrique centrale.

11. Les 13 et 14 juin 2002, en marge de son inauguration officielle, le Centre a organisé une conférence sous-régionale sur la soumission des rapports en vertu d'instruments internationaux. Cette conférence était destinée aux ministres de la justice et des droits de l'homme, ainsi qu'aux présidents des cours suprêmes des pays d'Afrique centrale. Les participants représentaient les pays suivants : Burundi, Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du

Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Le BONUCA, le bureau du PNUD en République du Congo et les bureaux du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Burundi et en République démocratique du Congo étaient également représentés à la conférence. Celle-ci a été introduite par un expert du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et par une fonctionnaire du Cameroun ayant participé à plusieurs délégations de son pays lors de la présentation des rapports de celui-ci, en particulier devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les deux consultants du Centre ont ainsi fait partager leur expérience de cette question du point de vue d'un comité examinant les rapports des États et du point de vue d'un État en présentant. Les rapports nationaux soumis par les participants ont mis en lumière les progrès réalisés par certains États dans ce domaine, mais aussi et surtout les difficultés rencontrées et les besoins en matière de renforcement des capacités nationales. La déclaration adoptée à cette occasion a fait plusieurs recommandations, notamment au Haut Commissariat aux droits de l'homme et au Centre, en vue de la fourniture d'une assistance technique (formation, services consultatifs et documentation) aux États qui en feraient la demande.

## 2. Programme de bourses de perfectionnement

12. Le Centre a commencé l'exécution de son programme de bourses de perfectionnement en matière des droits de l'homme en novembre 2001. Ce programme, ouvert aux étudiants avancés méritants et aux jeunes praticiens originaires des pays d'Afrique centrale se spécialisant dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, vise :

a) À renforcer les connaissances pratiques des stagiaires sur les questions des droits de l'homme et de la démocratie et à les initier aux techniques et méthodes de gestion des dossiers y relatifs, à la lumière des principes et de la pratique des organes et du Secrétariat des Nations Unies;

b) À renforcer les capacités des États de la sous-région dans les domaines de la gestion des questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie.

13. Dans le cadre de cette dernière mission, le Centre a prévu de développer un programme de collecte de données sur les capacités existantes dans ces domaines dans la sous-région. Les stagiaires formés par le Centre

seront ainsi enregistrés, avec d'autres personnes compétentes, dans un registre qui sera tenu au Centre et diffusé auprès des agences des gouvernements, des agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour utilisation éventuelle.

14. Le Centre accueillera huit stagiaires cette année. Dans la sélection des candidats, le Centre tient dûment compte de la représentation géographique équitable des pays de la sous-région et des sexes. Un règlement a été adopté et un formulaire établi pour les personnes candidates au stage. Pour leur donner une plus large diffusion, ces deux documents ont été publiés dans le *Bulletin des droits de l'homme et de la démocratie* du Centre et placés sur son site électronique.

## B. Activités de coopération technique

15. Dans le cadre de son programme de coopération technique pour le renforcement des capacités nationales dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, le Centre apporte son appui aux gouvernements, aux institutions nationales et aux organisations non gouvernementales qui en font la demande.

16. Ainsi, comme suite à la demande introduite par le Gouvernement camerounais, le Centre a continué à fournir son assistance technique au renforcement des capacités du Comité national des droits de l'homme et des libertés du Cameroun.

17. Par ailleurs, le Centre a reçu des demandes d'assistance technique respectivement du Gouvernement de Guinée équatoriale, en mars 2002, et du Gouvernement du Tchad, en mai 2002.

18. Concernant l'appui du Centre à la société civile, celui-ci devrait démarrer au second semestre de l'année 2002. Le Centre a élaboré un projet relatif au renforcement des capacités des organisations de la société civile en Afrique centrale. Ce projet triennal, en cours d'examen et d'approbation devant les organes compétents du Haut Commissariat aux droits de l'homme, devrait permettre au Centre d'exécuter notamment les activités suivantes :

a) L'organisation de quatre séminaires sous-régionaux pour les acteurs de la société civile;

b) L'octroi de 10 bourses d'excellence à des personnalités de la société civile;

c) L'appui au développement institutionnel de fédérations ou de coalitions d'organisations de la société civile dans les domaines d'intérêt particulier pour le Centre;

d) L'accueil et la formation au Centre de 30 stagiaires originaires des pays d'Afrique centrale;

e) L'appui à des institutions de formation et de recherche en droits de l'homme.

### C. Information publique

19. Pour réaliser son programme de vulgarisation des droits de l'homme et des règles et valeurs démocratiques, le Centre s'est doté de deux instruments permanents. Le premier est son unité de documentation et d'information, qui fournit ses prestations au public et a développé un programme de diffusion par voie électronique. Le deuxième est le *Bulletin des droits de l'homme et de la démocratie*, organe d'information du Centre sur ses activités et sur les faits revêtant un intérêt spécial pour la sous-région dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie. Publié tous les quatre mois à partir de janvier 2002, après une parution trimestrielle en 2001, le *Bulletin* est distribué gratuitement et est désormais disponible sur le site du Centre.

20. Par ailleurs, le Centre a décidé de publier, sur une base annuelle, les actes de ses ateliers, conférences et consultations, afin de leur donner une large diffusion. Le premier recueil de ces actes, en cours d'édition, devrait comporter les actes des ateliers, conférences et consultations organisés par le Centre de mars 2001 à juin 2002.

### D. Développement de partenariats

21. Conformément aux recommandations relatives à l'intégration des droits de l'homme dans toutes les activités des Nations Unies, et grâce aux mécanismes de coordination existant sur le terrain dans les pays de son ressort et aux différents accords signés par le Haut Commissariat avec d'autres agences du système des Nations Unies, le Centre est en train de développer des partenariats avec des organismes pertinents oeuvrant dans la sous-région. Il convient de mentionner, dans ce cadre, le Bureau sous-régional de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en Afrique centrale, basé à Yaoundé (projets relatifs au trafic d'enfants, aux

migrants et aux Pygmées), le Bureau régional du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), basé à Kigali (projet relatif aux violences faites aux femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (développement de plans d'action nationaux), le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique pour l'Afrique (renforcement des capacités de la société civile), les différents bureaux du PNUD (dimension des droits de l'homme du processus de l'Évaluation commune de la situation du pays (CCA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et efforts en vue de l'intégration des droits de l'homme et de la bonne gouvernance dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique).

22. Le développement d'un partenariat plus étroit est prévu avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et ses organes subsidiaires, en particulier le Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, la Force multinationale d'Afrique centrale et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale. La signature imminente d'un mémorandum d'accord entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le secrétariat de la CEEAC devrait permettre au Centre de développer des activités d'intégration des droits de l'homme dans les programmes de ces mécanismes, conformément à l'esprit de la déclaration de Yaoundé ayant recommandé sa création.

23. Enfin, le Centre a déjà établi des contacts préliminaires avec des institutions de formation et de recherche dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale. Dans ces contacts, le Centre privilégie les institutions à vocation sous-régionale et celles dont l'impact sous-régional des programmes est avéré, ainsi les institutions ou programmes opérant en réseaux. Depuis septembre 2001, le Centre a établi de tels contacts avec les responsables de l'Institut des relations internationales du Cameroun, l'Université catholique d'Afrique centrale (à travers l'Association pour la promotion des droits de l'homme), la chaire UNESCO des droits de l'homme et de la culture de la paix de l'Université de Kinshasa et le réseau des programmes de formation en droits de l'homme et en démocratie d'Afrique centrale. Avec ces deux dernières institutions, il est prévu que le Centre soutienne la mise en place de points focaux,

notamment à Yaoundé, à Kinshasa et à Bukavu en République démocratique du Congo. Le soutien du Centre aux programmes de formation d'Afrique centrale portera sur la fourniture de la documentation, la prise en charge de missions d'enseignement d'experts des droits de l'homme, l'octroi de bourses à de jeunes chercheurs et assistants rattachés à ces programmes, afin de leur permettre de participer à des sessions de formation organisées par des institutions de renommée internationale. Enfin, des fonctionnaires du Centre devraient participer, en qualité de personnes ressources, à des sessions de formation organisées dans le cadre de ces programmes.

## **E. Activités diverses**

### **1. Commémoration du premier anniversaire du démarrage opérationnel du Centre**

24. Le Centre a organisé une conférence commémorative du premier anniversaire de son démarrage officiel le 22 mars 2002. La conférence a consisté en une table ronde sur le thème « Pour une nouvelle culture des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale ». De nombreux participants représentant notamment des missions diplomatiques, des agences des Nations Unies et des organisations de la société civile ont débattu, pendant une demi-journée, des aspects des droits de l'homme suivants : l'administration de la justice et les droits de l'homme; l'éducation aux droits de l'homme et la formation des formateurs; les droits de l'homme des personnes appartenant à des groupes à risques, tout spécialement les réfugiés et les personnes déplacées; le renforcement des capacités des organisations de la société civile, l'appui du Centre aux institutions nationales des droits de l'homme et l'intégration des droits de l'homme aux activités et programmes de la CEEAC. Les participants ont fait des recommandations concrètes sur chacune des questions traitées lors de la conférence, pour leur mise en oeuvre par le Centre.

### **2. Inauguration officielle du Centre**

25. Le Centre a été inauguré officiellement par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme le 13 juin 2002, en présence des délégations ministérielles de 10 pays d'Afrique centrale membres de la CEEAC et du Secrétaire général de cette organisation. La cérémonie a également été rehaussée de la présence de nombreux ambassadeurs accrédités à

Yaoundé, des chefs d'agence de l'Organisation des Nations Unies, de représentants d'organisations de la société civile et de la population. Des allocutions ont été prononcées à cette occasion successivement par le Directeur du Centre, le Secrétaire général de la CEEAC, la représentante de l'Administrateur du PNUD, le représentant personnel du Président de la République française, le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Ministre d'État chargé des relations extérieures du Cameroun. Tous les intervenants ont insisté sur les liens étroits, interactifs et dynamiques existant entre, d'une part, les droits de l'homme et la démocratie et, d'autre part, la paix et le développement. Ils ont en conséquence insisté sur la mission spéciale incombant au Centre dans la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique centrale.

26. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a saisi cette occasion pour s'entretenir avec plusieurs ministres et présidents des cours suprêmes ayant pris part à la cérémonie d'inauguration et à la conférence sous-régionale organisée par le Centre en marge de celle-ci. Elle a également visité le siège du Comité national des droits de l'homme et des libertés du Cameroun et s'est entretenue, à la suite de cette visite, avec ses membres et des représentants des organisations de la société civile. Elle a en outre émis une suggestion, bien accueillie par ses interlocuteurs, de la création de deux organes consultatifs de haut niveau pour le Centre et, à son retour à Genève, elle a instruit l'administration de son bureau d'accélérer le déploiement des administrateurs devant être affectés au Centre.